

# SDS = Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission:28/06/2016 Date de révision: Version: 1.0

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange Nom du produit : Royal A/B - A Code du produit : 300.288.000

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Engrais

#### Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité 1.3.

F-MAX Gochsestraat 24B 6851JE Huissen - The Netherlands T +31 6-16393840 info@f-max.eu - www.f-max.eu

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : FR: Centre Anti-Poison de Paris

+33 1 40 05 48 48

BE: Centre anti-poisons belge

+32.(0)70/245.245

CH: Centre suisse d'information toxicologique

+41.(0)1.251.51.51

worldwide: http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### Classification de la substance ou du mélange

# Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute toxicity (oral), Category 4 H302 Serious eye damage/eye irritation, Category 1 H318 Texte intégral des mentions H : voir section 16

# Éléments d'étiquetage

# Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : nitrate de calcium

Mentions de danger (CLP) : H302 - Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation

P280 - Porter Des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de

protection des yeux, un équipement de protection du visage

P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas

de malaise

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans Eliminer en centre de traitement agréé

FR (français) 14/07/2016 1/7

# SDS = Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

#### 2.3. Autres dangers

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé : Pas d'informations complémentaires disponibles. humaine et pour l'environnement

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
nitrate de calcium	(n° CAS) 10124-37-5 (Numéro CE) 233-332-1 (N° REACH) 01-2119495093-35	9 - 22	Ox. Sol. 3, H272 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
AMMONIUM NITRATE	(n° CAS) 6484-52-2 (Numéro CE) 229-347-8 (N° REACH) 01-2119490981-27	2,5 - 6	Ox. Sol. 3, H272 Eye Irrit. 2, H319

Textes des phrases H: voir section 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

4.1	des premiers secours

Premiers soins général

: Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.

Premiers soins après inhalation

Premiers soins après contact avec la peau

: Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Boire deux verres d'eau. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation

: Aucune en utilisation normale.

Symptômes/lésions après contact avec la peau

: Usage pendant une longue période peut causer irritation.

Symptômes/lésions après contact oculaire

: Douleur. Rougeur du tissu oculaire. Peut provoquer une grave irritation.

Symptômes/lésions après ingestion

: Nausées. Vomissements. Diarrhée. APRES INGESTION EN GRANDE QUANTITE: Troubles du rythme cardiaque. Difficultés respiratoires.

Symptômes chroniques

: APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Douleurs gastrointestinales.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: EN CAS D'INCENDIE ENVIRONNANT: Tous les agents d'extinction sont autorisés. Adapter les agents d'extinction à l'environnement.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non combustible. Ininflammable.

Danger d'explosion : Non applicable.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation. Incendie/échauffement: faire fermer portes et fenêtres par voisinage.

Protection en cas d'incendie

: Les pompiers doivent Ware vêtements adaptés et un dispositif de répertoire indépendant (SCBA) qui couvre le visage complètement avec la pression. Vêtements pour les pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformément au règlement européen EN 469, donnent un niveau de protection de base pour un incident avec des produits chimiques.

14/07/2016 FR (français) 2/7

# SDS = Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation adéquate.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les

protections individuelles à utiliser.

Procédures d'urgence : Faire évacuer la zone dangereuse. Prévenir les experts. Délimiter la zone de danger. Employer

des appareils résistant à la corrosion. Nettoyer les vêtements contaminés.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié. Réaction dangereuse: AR à air

comprimé/oxygène.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le liquide répandu. Nettoyer rapidement les

épandages.

Procédés de nettoyage : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer

conformément aux règlements locaux. Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Rincer les restes avec beaucoup d'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Se conformer à la réglementation. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Tenir l'emballage bien fermé. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Mesures d'hygiène

 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver Laver les mains soigneusement après manipulation.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.

Température de stockage : 10 - 30 °C

Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur.

Lieu de stockage : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'abri des rayons solaires

directs. Conforme à la réglementation.

Prescriptions particulières concernant

l'emballage

conforme à la réglementation. correctement étiqueté. Mettre l'emballage fragile dans un

conteneur solide.

Matériaux d'emballage : MATERIAU APPROPRIE: acier inoxydable, matière synthétique.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fertilisers.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Equipement de protection individuelle : Lunettes de protection. Gants. Vêtements de protection.

Protection des mains : Gants de protection

Туре	Material	Permeation	Epaisseur (mm)	Penetration	Norme
	Latex., Caoutchouc nitrile	6 (> 480 minutes)			EN 374

14/07/2016 FR (français) 3/7

# SDS = Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Protection oculaire : Protection des yeux

Туре	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de protection			EN 166

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires : Protection respiratoire non requise dans des conditions normales. Assurer une ventilation d'air

appropriée.







Autres informations

: Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : liquide.

Couleur : Brun foncé. rouge.

Odeur : typique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 5,5 - 7,5

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1,17 kg/l

Solubilité : Soluble dans l'eau.

Log Pow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes : Non oxydant.

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

# 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réagit violemment avec (certains) acides/bases.

# 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir violemment avec les réducteurs.

# 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées. Conserver à l'abri du gel.

#### 10.5. Matières incompatibles

Peut être corrosif pour les métaux. Conserver à l'écart de : Acides forts. Agent oxydant. Agent réducteur. Halogènes. Bases fortes.

14/07/2016 FR (français) 4/7

# SDS = Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Echauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs vapeurs nitreuses oxydes de soufre.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion.

ATE CLP (voie orale) 1782,531 mg/kg de poids corporel

 nitrate de calcium (10124-37-5)

 DL50 orale rat
 300 - 2000 mg/kg de poids corporel

 DI 50 cutanée rat
 > 2000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé pH: 5,5 - 7,5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

pH: 5,5 - 7,5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

nitrate de calcium (10124-37-5)	
CL50 poisson 1	1378
CE50 Daphnie 1	490 mg/l
CL50 poissons 2	10000 mg/l (CL50; 96 h; Lepomis macrochirus)
ErC50 (algues)	> 1700 mg/l
NOEC (aigu)	180 mg/l

# 12.2. Persistance et dégradabilité

nitrate de calcium (10124-37-5)		
Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol.	
Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB)	Sans objet	
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet	
DThO	Sans objet	

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

nitrate de calcium (10124-37-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'informations complémentaires disponibles.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières. Recycler le produit ou l'éliminer en sécurité.

Eliminer en centre de traitement agréé.

14/07/2016 FR (français) 5/7

# SDS = Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Recommandations pour l'élimination des eaux

usées

: Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 06 03 14 - sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### **Numéro ONU** 14.1.

Non réglementé pour le transport

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH ≥ 0,1 % / SCL

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. **Directives nationales**

#### **Allemagne**

VwVwS, référence de l'annexe

Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Présente un danger pour l'eau (Classification selon la

VwVwS, Annexe 4)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BlmSchV

Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

#### Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid

: 11 - Weinig schadelijk voor in het water levende organismen

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen SZW-lijst van mutagene stoffen

: Aucun des composants n'est listé : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

: Aucun des composants n'est listé

giftige stoffen - Borstvoeding

: Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen - Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen - Ontwikkeling

: Aucun des composants n'est listé

# **Danemark**

Recommandations règlementation danoise

: Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product

#### Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# Abréviations et acronymes:

CLP	CLP = Classification Labelling Packaging Regulation; Regulation (EC) No 1272/2008
FDS	SDS = Fiche de données de sécurité
REACH	REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals Regulation (EC) No 1907/2006
EC50	Median effective concentration
CL50	Median lethal concentration
LD50	Median lethal dose
NOEC	No-Observed Effect Concentration

Sources des données

ECHA Website: Information on Registered Substances Handbook of Chemistry and Physics CRC Press Inc Information suppliers BIG-database

14/07/2016 FR (français) 6/7

# SDS = Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Autres informations

: DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

# Texte intégral des phrases H et EUH:

Tokko intogral doo pinaooo 11 ot 2011.		
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	
Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1		
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	
Ox. Sol. 3 Matières solides comburantes, Catégorie 3		
H272 Peut aggraver un incendie; comburant		
H302	Nocif en cas d'ingestion	
H318 Provoque des lésions oculaires graves		
H319 Provoque une sévère irritation des yeux		

#### FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

14/07/2016 FR (français) 7/7



# SDS = Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission:28/06/2016 Date de révision: Version: 1.0

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Royal A/B - B
Code du produit : 300.289.000

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle

Utilisation de la substance/mélange : Engrais

## 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

F-MAX Gochsestraat 24B 6851JE Huissen - The Netherlands

T +31 6-16393840

info@f-max.eu - www.f-max.eu

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : FR: Centre Anti-Poison de Paris

+33 1 40 05 48 48

BE: Centre anti-poisons belge

+32.(0)70/245.245

CH: Centre suisse d'information toxicologique

+41.(0)1.251.51.51

worldwide: http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

# 2.3. Autres dangers

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé : Pas d'informations complémentaires disponibles.

humaine et pour l'environnement

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

# 3.1. Substance

Non applicable

# 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
AMMONIUM NITRATE	(n° CAS) 6484-52-2 (Numéro CE) 229-347-8 (N° REACH) 01-2119490981-27	1 - 6	Ox. Sol. 3, H272 Eye Irrit. 2, H319

Textes des phrases H: voir section 16.

14/07/2016 FR (français) 1/6

# SDS = Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# Description des premiers secours

Premiers soins général

: Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.

Premiers soins après inhalation

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Premiers soins après contact avec la peau

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion

Rincer la bouche à l'eau. Boire deux verres d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate.

# Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation

: Aucune en utilisation normale.

Symptômes/lésions après contact avec la peau

Usage pendant une longue période peut causer irritation.

Symptômes/lésions après contact oculaire

Irritation du tissu oculaire.

Symptômes/lésions après ingestion

Nausées. Vomissements. Diarrhée. APRES INGESTION EN GRANDE QUANTITE: Troubles

du rythme cardiaque. Difficultés respiratoires.

Symptômes chroniques

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Douleurs gastrointestinales.

Troubles de perception sensorielle.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Adapter les produits extincteurs à l'environnement.

#### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non combustible. Danger d'explosion : Sans objet.

## Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation. Incendie/échauffement: faire fermer portes et fenêtres par voisinage.

Instructions de lutte contre l'incendie

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques

Protection en cas d'incendie

Les pompiers doivent Ware vêtements adaptés et un dispositif de répertoire indépendant (SCBA) qui couvre le visage complètement avec la pression. Vêtements pour les pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformément au règlement européen EN 469, donnent un niveau de protection de base pour un incident avec des produits chimiques.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation adéquate.

#### Pour les non-secouristes 6.1.1.

Equipement de protection

Procédures d'urgence

Porter un vêtement de protection appropriés. Vêtements de protection appropriés: voir "Manipulation".

: Faire évacuer la zone dangereuse. Prévenir les experts. Délimiter la zone de danger. Employer des appareils résistant à la corrosion. Nettoyer les vêtements contaminés.

#### Pour les secouristes 6.1.2.

Equipement de protection

: Porter un vêtement de protection approprié. Réaction dangereuse: AR à air comprimé/oxygène.

# Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiquer le liquide répandu. Nettoyer rapidement les épandages.

14/07/2016 FR (français) 2/6

# SDS = Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Procédés de nettoyage

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Rincer les restes avec beaucoup d'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

Mesures d'hygiène

: Assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Se conformer à la réglementation. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Tenir l'emballage bien fermé. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver Laver les mains soigneusement après manipulation.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.

Température de stockage : 10 - 30 °C

Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur.

Lieu de stockage : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'abri des rayons solaires

directs. Conforme à la réglementation.

Prescriptions particulières concernant

l'emballage

conforme à la réglementation. correctement étiqueté. Mettre l'emballage fragile dans un

conteneur solide.

Matériaux d'emballage : MATERIAU APPROPRIE: acier inoxydable, matière synthétique.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Fertilisers** 

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout

endroit où il y a risque d'exposition.

Protection des mains : Gants de protection

Туре	Material	Permeation	Epaisseur (mm)	Penetration	Norme
	Caoutchouc nitrile	6 (> 480 minutes)			EN 374

Protection oculaire : Protection des yeux

Туре	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de protection		Lunettes bien ajustables	EN 166

Protection de la peau et du corps

: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires

: Protection respiratoire non requise dans des conditions normales. Assurer une ventilation d'air appropriée.







# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : Liquide clair.
Couleur : Incolore.
Odeur : Inodore.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

14/07/2016 FR (français) 3/6

# SDS = Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

: Aucune donnée disponible

pH : 4-5

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)

Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1,16 kg/l

Solubilité : Soluble dans l'eau.

Log Pow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes : Non applicable.

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réagit violemment avec (certains) acides/bases.

# 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir violemment avec les réducteurs.

# 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées. Conserver à l'abri du gel.

## 10.5. Matières incompatibles

Peut être corrosif pour les métaux. Conserver à l'écart de : Halogènes. Acides forts. Agent oxydant. Agent réducteur. Bases fortes.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Echauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs vapeurs nitreuses.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 4 - 5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: 4 - 5 : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

. . . . .

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

14/07/2016 FR (français) 4/6

# SDS = Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

# Royal A/B - B

Potentiel de bioaccumulation Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières. Recycler le produit ou l'éliminer en sécurité.

Eliminer en centre de traitement agréé.

Recommandations pour l'élimination des eaux

usées

: Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

# **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

#### Allemagne

VwVwS, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification

Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur

selon la VwVwS, Annexe 4)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV

les accidents majeurs)

Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid : 11 - Weinig schadelijk voor in het water levende organismen

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid

giftige stoffen - Borstvoeding

: Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

: Aucun des composants n'est listé

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

14/07/2016 FR (français) 5/6

# SDS = Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

#### Abréviations et acronymes:

CLP	CLP = Classification Labelling Packaging Regulation; Regulation (EC) No 1272/2008
FDS	SDS = Fiche de données de sécurité
REACH	REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals Regulation (EC) No 1907/2006

Sources des données

: ECHA Website: Information on Registered Substances Handbook of Chemistry and Physics CRC Press Inc

Information suppliers

BIG-database.

Autres informations

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Tokto intograf doo prindoo 11 ot 2011.		
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, Catégorie 3	
H272	Peut aggraver un incendie; comburant	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux	
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande	

#### FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

14/07/2016 FR (français) 6/6